Rémunérations (281.10)- Revenus 2021		15-03-2022
1. Numéro de suite: 15369 2. Date de l'entrée: Date de la sortie:	•	
3. Débiteur des revenus:		
Productions Associées		
Rue Coenraets, 72 1060 Bruxelles 00000		
N° d'entreprise (BCE): 0896.755.397		
Productions Associées		
Rue Coenraets 72 D'Almo Marco 1060 SAINT - GILLES 237 CORSO PESCHIE	ERA	
0896.755.397 TORINO 00128 10141		
5. Numéro national: 960707-553-41		
Numéro d'identification fiscal à l'étranger: Date de naissance: 07/07/1996 Lieu de naissance: TORINO		
6. RÉMUNÉRATIONS (autres que visées sous 10, 11a et 12a)		
a) Rémunérations:		12.516,70
b) Avantages de toute nature: Nature:		0,00
c) Timbres fidélité :		0,00
		0,00
d) Options sur actions Montant (actions attribuées en 2021)		
Montant (actions attribuées de 1999 à 2020)		
Pourcentage(s): %		
A. TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d):	250	12.516,70
7. Revenus taxables distinctement		
a) Pécule de vacances anticipé (autres que ceux visés sous 11b et 12b):	251	2.104,04
b) Arriérés (autres que visés sous 9b, 11c et 12c):	252	
c) Indemnités de dédit (autres que visés sous 11d et 12d) et indemnités de reclassement:	308	
d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)		
1° ordinaires (autres que visées sous 2°):	247	
8. Timbres intempéries (travailleurs du secteur de la construction CP 124):	271	
	2/1	
9. Avantages non récurrents liés aux résultats		
a) Avantages:	242	
b) Arriérés:	243	
10. Imposable au taux de 33% :		
Travailleurs occasionnels dans le secteur Horeca:	263	
11. Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leurs activités sportives		
a) Rémunérations:	273	
b) Pécule de vacances anticipé:	274	
c) Arriérés:	275	
d) Indemnités de dédit:	276	

12.		res de compétitions sportives pour leurs prestations arbitrales, ou prompagnateurs pour leur activité au profit de sportifs	ar des	
	a) Rémunérations:		277	
	b) Pécule de vacances anticipé:		278	
	c) Arriérés:		279	
	d) Indemnités de dédit:		280	
13.	3. PC Privé: Montant de l'intervention de l'employeur:			0,00
14.	Intervention dans les frais de déplacement :	 a) Transport public en commun : b) Transport collectif organisé Convention individuelle tenue à disposition : pas d'application c) Autre moyen de transport : Total : 	254	
15.	Fonds d'Impulsion			
	-	nédecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour »:	267	
16.	Retenues pour pensions complémenta	ires		
	a) Cotisations et primes normales:		285	
	b) Continuation individuelle d'un enga	gement de pension:	283	
	Caisse ou société :			
	c) Cotisations et primes de pension lib	re complémentaire pour les travailleurs salariés salariés:	387	
	Caisse:	•		
17.	Rémunérations pour heures supplémentaires dans l'horeca qui entrent en ligne de compte pour l'exonération :			
a) auprès d'employeurs qui n'utilisent pas le système de caisse enregistreuse				
	1° Rémunération ordinaires:		335	
	Nombre d'heures:		336	
	2° Arriérés:		337	
	Nombre d'heures:		338	
	b) auprès d'employeurs qui utilisent le	système de caisse enregistreuse	20.5	
	1° Rémunération ordinaires: Nombre d'heures:		395 396	
	2° Arriérés:		397	
	Nombre d'heures:		398	
18.	 a) Nombre total d'heures supplémenta 1° qui entrent en ligne de compte pou 	r la limite jusqu'à 180 heures		
	dans le secteur de la construction aver dans les autres secteurs	e système d'enregistrement:	305	0,00
	effectivement prestées jusqu'au 30.06.	2021 inclus:	312	
	effectivement prestées à partir du 01.0		313	0,00
	2° qui entrent en ligne de compte pou	r la limite jusqu'à 360 heures :	317	
	b) Base de calcul du sursalaire relatif	aux heures supplémentaires donnant droit à une réduction de		
	- 66,81%:		233	
	Nombre d'heures :			
	- 57,75%:		234	
	Nombre d'heures :			

19.			
	Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour les heures supplémentaires volontai	res	
	Prestées en 2021 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et/ou dans le cadre du plan de relance		
	Rémunération		
	pour heures supplémentaires prestées entre le 01.01.2021 et le 30.06.2021 inclus auprès d'emplo	oyeurs	
	appartenant aux secteurs cruciaux	,	
	pour heures supplémentaires prestées entre le 01.07.2021 et le 31.12.2021 dans le cadre du plan relance	de	
	TOTAL:	310	
	Heures supplémentaires		
	prestées du 01.01.2021 au 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruc		
	prestées du 01.07.2021 au 31.12.2021 inclus dans le cadre du plan de relance		
	TOTAL:	311	
	prestées en 2020 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 auprès d'employeurs appartenant aux s	ecteurs	
	critiques et/ou auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux		
	rémunération:	306	
2)	heures supplémentaires prestées en 2020 mais payées en 2021:	307	
20.	Précompte professionnel		
a)	basé sur les revenus reçus de l'employeur		2.631,73
b)	basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		0.00
		296	·
	Total:	286	2.631,73
21.	Cotisation spéciale pour la Sécurité Sociale:	287	
22.	Personnel statutaire du secteur public qui n'est pas sous contrat de travail :	290	NON
23.	Bonus à l'emploi:	284	852,78
24.	Renseignements divers		
	a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec :		
	Km:		
	Indemnité totale :		
l			
l	b) Dépenses propres à l'employeur		
-	b) Dépenses propres à l'employeur indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI		
- -			
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant		0,00
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI		0,00
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant		0,00
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être		0,00
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) :		0,00
- - -	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière :		0,00
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job :		0,00
-	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire :		0,00
-	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total :		0,00
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total : h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire :		0,00
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total :		0,00
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total : h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire :		0,00
-	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total : h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire : i) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées : j) Job d'étudiant - montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant :		0,00
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total : h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire : i) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées : j) Job d'étudiant		
	indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : OUI Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses Montant indemnités sur base de justificatifs : OUI - Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée au Total rémunérations) : c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc : Pourboires : montant : d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière : e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job : f) Prime bénéficiaire : g) Budget de mobilité: montant total : h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire : i) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées : j) Job d'étudiant - montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant : - rémunérations spécifiques payées en 2021 pour les prestations du premier au troisième trimestres		0,00

25.	Rémunération et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur					
a)	Code 250					
	1° Rémunération, pas mentionné dans $2^{\circ}, 3^{\circ}, 4^{\circ}$					
	2° Actions					
	3° Bonus, primes et options sur actions					
	4° Avantages de toute nature					
b)	Autres codes					
	Code:					
	Montant					
	Code:					
	Montant					
	Code:					
	Montant					
	Code:					
	Montant					
26.	Travailleur saisonnier non-résident dans l'agriculture et l'horticulture soumis au précompte professionnel libératoire :					
27.	Cadre ou chercheur étranger :					
Ré	Rémunérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord d'un navire marchand par :					